



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DE JURY DU PREMIER
CONCOURS INTERNE DE
PROFESSEURS DES ÉCOLES
- SESSION 2023 -**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION	3
COMPOSITION DES COMMISSIONS.....	3
DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	4
I. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	4
II. ÉPREUVES D'ADMISSION	4
STATISTIQUES GÉNÉRALES.....	5
COMPTE-RENDU DU JURY DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	6
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	7
I. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY	7
II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN EN LANGUE POLYNÉSIE NNE	7
SUJETS	7

COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION

PRÉSIDENT

Monsieur Éric SIGWARD

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régional

VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Ernest MARCHAL

Inspecteur de l'éducation nationale

MEMBRES

Madame Annie CHANG AH SANG

Professeure certifiée de Tahitien Français

Monsieur Pierre CHIN MEUN

Inspectrice de l'éducation nationale

Madame Rachel FRUGIER

Professeure agrégée de lettres classiques

Madame Ruth MANEA

Professeure des écoles hors classe

COMPOSITION DES COMMISSIONS

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Madame Ruth MANEA
Madame Rachel FRUGIER

ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

Monsieur Pierre CHIN MEUN
Madame Ruth MANEA

ÉPREUVE ORALE EN LANGUE POLYNÉSIE NNE

Monsieur Ernest MARCHAL
Madame Annie CHANG AH SANG

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- [Arrêté du 24 décembre 1992 fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles](#)
- [Arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française](#)

I. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Une épreuve écrite permettant au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat analyse et commente une documentation relative à une question d'actualité touchant à l'un des domaines entrant dans le champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles.

Dans une seconde partie, il propose une programmation d'activités en classe permettant une exploitation pluridisciplinaire de cette question. Il indique le niveau de la scolarité primaire correspondant et développe l'une des séquences programmées.

Deux sujets seront proposés au choix des candidats.

L'épreuve est notée de 0 à 40.

Durée de l'épreuve : 4 heures.

II. ÉPREUVES D'ADMISSION

II-1. Épreuve d'entretien avec le jury

Une épreuve orale permettant au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un dossier présenté par le candidat.

L'épreuve est notée de 0 à 40.

Durée de la préparation : 15 minutes.

Durée de l'exposé : 10 minutes.

Durée de l'entretien : 10 minutes.

II-2. Épreuve d'entretien en langue polynésienne

Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien en langue polynésienne avec le jury à partir d'un texte ou d'un document sonore d'une durée d'environ trois minutes en langue polynésienne et notée de 0 à 10.

Le candidat précise au moment de l'inscription la langue choisie : tahitien, pa'umotu, marquisien ou mangarévien.

Le niveau attendu cette épreuve est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Durée de la préparation : 30 minutes.

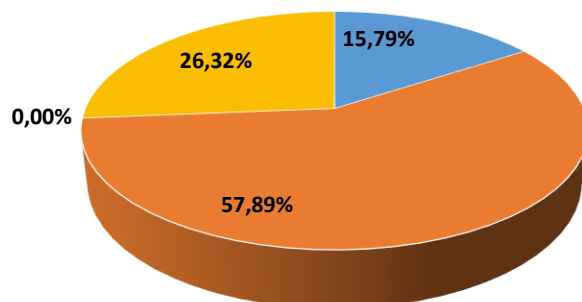
Durée de l'épreuve : 15 minutes

STATISTIQUES GÉNÉRALES

I. Phase d'admissibilité

Postes	Inscrits	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admissibles
20	19	8	11	0	5	3

■ Admissibles ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



II. Phase d'admission

Postes	Admissibles	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admis
20	3	3	0	0	0	3

	Total Admissibilité /40	Total Admission /50	Total général (Admissibilité + Admission) /90
Nb de notes < à la moyenne	7	0	1
Nb de notes ≥ à la moyenne	1	3	2
Note la plus basse	5	26,5	66,5
Note la plus élevée	22	29	40,5
Moyenne	12	33,33	51,33

COMPTE-RENDU DU JURY DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

PREMIERE PARTIE DE L'ÉPREUVE

1. Difficultés rencontrées par les candidats

- Peu de candidats sont parvenus à faire émerger une problématique claire permettant de rendre compte des enjeux des documents proposés. Un certain nombre d'entre eux ont proposé un questionnement trop restreint, ou partiel.
- Les documents proposés n'ont pas été suffisamment mobilisés : il faut choisir et citer des extraits pertinents, qu'on prendra soin de mettre entre guillemets.
- Nombre de candidats ont juxtaposé des réflexions, sans faire apparaître de fil directeur.

2. Attendus et conseils

- On attend des candidats qu'ils fassent émerger une problématique permettant de faire apparaître les enjeux de la thématique proposée dans les documents. Dans le sujet 1, il fallait mettre en perspective les enjeux sociétaux et les enjeux scolaires.
- La réflexion doit être organisée et le devoir structuré. À ce titre, il est nécessaire de proposer une introduction, un développement et une conclusion. Il faut également veiller à faire des paragraphes et utiliser des connecteurs logiques.
- Les candidats doivent s'appuyer sur les documents, afin de les analyser et de les commenter. En aucun cas, il ne s'agit de paraphraser (voire de recopier) des extraits entiers des textes proposés. Il faut au contraire choisir des éléments pertinents qui permettront d'illustrer ou de nourrir la réflexion.
- On attend des candidats qu'ils fassent état de leur culture personnelle et professionnelle : il est opportun de citer des références connues de la culture enseignante.

DEUXIEME PARTIE DE L'ÉPREUVE

1. Difficultés rencontrées par les candidats

- Nombre de candidats ne maîtrisent pas les concepts pédagogiques tels que « programmation », « séquence », « séance », « pluridisciplinarité ».
- Plusieurs éléments du sujet n'ont pas été pris en compte. Par exemple, certains candidats n'ont pas évoqué dans leurs copies les modalités d'évaluation, la différenciation pédagogique ou encore la dynamique de projet.
- Trop souvent, les deux parties ne sont pas suffisamment distinctes l'une de l'autre : le correcteur doit pouvoir se repérer facilement dans le traitement des questions.
- Les objectifs n'ont pas toujours été clairement définis.
- Les propositions pédagogiques proposées ont souvent manqué de pertinence et/ou de réalisme. Certaines étaient sans rapport avec la thématique proposée.

2. Attendus et conseils

- Les deux questions doivent être traitées séparément l'une de l'autre.
- Le vocabulaire didactique et pédagogique doit être maîtrisé (par exemple une « séquence » est constituée de plusieurs « séances »).
- Les candidats faisant preuve de créativité dans l'élaboration de leur programmation sont valorisés.
- Il faut veiller à prendre en compte tous les termes du sujet. Par exemple, dans le sujet n°1, il fallait traiter les modalités d'évaluation et de différenciation de manière précise et détaillée.

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

I. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Les candidats ont démontré une préparation à l'entretien de meilleure qualité que celle prévue pour la rédaction des épreuves écrites. Cependant, le niveau de langage variait d'un candidat à l'autre. Certains se sont distingués par un langage plus raffiné, accompagné de solides connaissances générales.

En revanche, d'autres candidats ont fait preuve d'un langage plus réservé, mais ont néanmoins réussi à répondre de manière cohérente aux questions posées, démontrant leur aptitude au métier de professeurs des écoles. Il serait bénéfique d'encourager tous les candidats à élargir leurs connaissances générales et ne pas focaliser uniquement sur leur objet d'étude spécifique. Cela leur permettra d'enrichir leurs enseignements et offrir à leurs élèves une perspective plus globale et interdisciplinaire.

En tant que futurs professeurs des écoles, il est essentiel qu'ils aient une vision holistique de l'éducation et qu'ils puissent tisser des liens entre différentes disciplines.

II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN EN LANGUE POLYNÉSIEENNE

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien en langue polynésienne avec le jury à partir d'un texte ou d'un document sonore (d'une durée d'environ 3 minutes) en langue polynésienne.

Le niveau attendu à cette épreuve est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. La durée de l'épreuve est de 15 minutes (préparation de 30 minutes). L'épreuve est notée de 0 à 10.

Les candidats ont été évalués sur 3 critères :

- la pertinence et l'aisance de la langue ;
- la compréhension du texte ou document sonore ;
- la construction de l'exposé.

Pour cette session, les 3 candidats admissibles ont choisi le tahitien. Le niveau de ces derniers était très hétéroclite. Si leur capacité en réception était correcte, leur capacité à produire et interagir à l'oral mérite d'être amélioré.

Le jury recommande donc aux candidats de se préparer bien en amont de l'épreuve.

SUJETS

Les sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission sont disponibles en ligne sur la page internet suivante :

<https://nuage05.apps.education.fr/index.php/s/Lcnk33z879Na4EW>

Fait à Papeete, le 05 septembre 2023



Eric SIGWARD,
Président du jury